

Des réunions pour rappeler l'implication et les millions d'euros destinés au secteur

Le préfet d'Occitanie défend l'action de l'État

S'il y a de moins en moins d'argent dans les caisses de l'État, comme le rappelle le sénateur héraultais Henri Cabanel (lire ci-dessus), il en reste un peu tout de même. Voilà pour le cadre, vendredi dernier à Carcassonne, de la réunion exceptionnelle des conseils de bassins viticoles Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest présidée par le préfet de région Occitanie Pierre-André Durand.

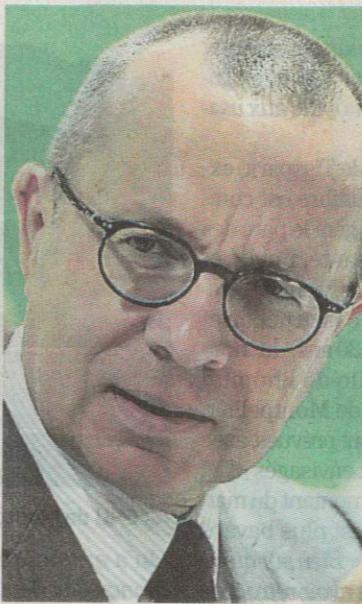
Une réunion qui en précédait d'autres : les Assises de la viticulture en Pyrénées-Orientales étaient organisées ce lundi, tandis que mardi et mercredi, des ateliers étaient organisés dans l'Aude, en présence du préfet de région, dans le cadre de la mission d'appui au préfet de l'Aude « pour l'élaboration d'une stratégie et de projets de résilience territoriale », suite au mégafeu de cet été dans l'Aude. La réunion se déroulait sur les lieux mêmes de l'incendie, à Saint-Laurent-de-la-

Cabrerisse.

Autant de réunions à la dynamique pédagogique : face aux vives tensions qui secouent la profession, aux reproches de ne pas assez en faire et aux potentielles manifestations qui pourraient en découler, l'État rappelait là les sommes engagées. Et son implication.

100 M€ pour la distillation, 70 M€ pour l'arrachage

Le préfet a insisté sur l'argent que l'État continue à injecter dans le secteur viticole : 90 M€ en Occitanie au titre de l'OCM viti-vinicole chaque année et des soutiens circonstanciels tels que l'abondement des enveloppes de prises en charge des cotisations sociales (3 à 8 M€ par an en fonction des aléas climatiques), la mise en place d'un fonds d'urgence viticole en 2024 (46,2 M€ alloués sur les 80 M€ de l'enveloppe nationale), ainsi que d'un fonds d'urgence pour accompa-



Pierre-André Durand. M.ESDOURRUBAHL

gner les jeunes viticulteurs (3,4 M€ sur les 9 M€ d'enveloppe nationale)...

Ont aussi été pointés le déploiement d'aides pour la distillation de crise pour les campagnes 2023 et 2024 (environ 100 M€ en Occitanie) ; la mise en place d'un dispositif national d'arrachage définitif de vignes en production, représentant près de 70 M€ sur les 110 M€ de l'enveloppe nationale. Des chiffres emblématiques des difficultés économiques rencontrées dans la région, à l'instar du fonds d'urgence viticole : l'Occitanie rafle près de 60 % de l'aide alors qu'elle ne pèse que 30 % des surfaces (24 % pour le Languedoc-Roussillon, 6 % pour le Sud-Ouest).

L'État veut accompagner les diversifications d'activité

La fin des vendanges était l'occasion de faire le point sur la récolte 2025, avec un « volume historiquement bas ». Avec 200 000 hectares pour la partie ex-Languedoc-Roussillon, surface plus que divisée par

deux en cinquante ans (*Midi Libre* de ce mercredi), et 40 000 pour la partie ex-Midi-Pyrénées, le contexte de crise de la filière appelle des mesures fortes.

Le préfet de région a évoqué l'avancée de la mise en place des accords de durabilité, « le Languedoc étant le premier bassin à expérimenter la possibilité d'élaborer des prix d'orientation au sein d'une interprofession », la stratégie régionale déployée afin de conforter les coopératives ; enfin, « l'adaptation de la viti-viniculture au changement climatique, aux demandes sociétales et aux marchés ».

Pierre-André Durand a redit sa volonté de « préserver le vignoble occitan » mais aussi d'« accompagner les exploitations viticoles qui feront le choix de diversifier leurs productions dans le cadre de la souveraineté alimentaire prônée par le gouvernement ».

A. B.